MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT
AMI N° 004/MASAH/PSIPJ-UGP/2026

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE (SAP) MULTI-ALÉAS INTÉGRÉ AU REGISTRE SOCIAL UNIFIÉ (RSU)

République du Congo
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ)
Numéro de Crédit : IDA N° 71140
Intitulé de la Mission : recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) multi-aléas intégré au Registre Social Unifié (RSU).

1. La République du Congo a bénéficié d'un crédit IDA/Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, PSIPJ en sigle. L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet. Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2) ; (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3) ; (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4) ; (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6). L'Unité de Gestion du Projet a l'intention d'affecter une partie des fonds au paiement des services de consultant.

2. Les Services de Consultant ("Les Services") comprennent la conception, le développement et le déploiement d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-aléas, opérationnel en temps réel, intégré au Registre Social Unique (RSU), permettant la détection, la prévision, la diffusion des alertes et l'activation de réponses adaptées (élargissement horizontal et vertical des filets sociaux) face aux catastrophes naturelles, épidémiques ou socio-politiques affectant la République du Congo.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise à établir une liste restreinte de cabinets qualifiés pour la réalisation de la mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite dès à présent les cabinets/consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection de la liste restreinte sont les suivants :

   a) **Être un bureau d'études/cabinet légalement constitué conformément à la législation en vigueur dans son pays d'origine ;**
   b) **Avoir au moins deux missions en conception de systèmes d'alerte précoce multi-aléas en Afrique subsaharienne et/ou la cartographie des risques multi-aléas dont une mission doit intégrer un registre social ou une base de données de bénéficiaires ;**
   c) **Avoir au moins une mission dans la protection sociale réactive aux chocs ;**
   d) **Avoir au moins une mission dans développement de plateformes informatiques intégrées (API REST, bases de données en temps réel, SIG) ;**
   e) **Avoir au moins une mission de travail avec les registres sociaux nationaux (utilisation et/ou montage).**

   NB : Toute expérience qui n'est pas justifiée par une attestation de bonne exécution ou un document probant délivré par le Client, ne sera pas prise en compte. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de l'évaluation des manifestations d'intérêts.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En particulier, les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : (i) de la préparation des Termes de référence de la mission ; (ii) du processus de sélection pour le contrat ; ou (iii) de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

6. Les cabinets peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC), conformément au Règlement de Passation des Marchés. Les cabinets/bureaux seront

évalués sur la base de leurs références, notamment de leurs expériences leurs qualifications dans le domaine concerné.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures** (heures locales).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention : « **Manifestation d'Intérêt relative au recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-aléas intégré au Registre Social Unifié (RSU)** ». Les dossiers devront être soumis au plus tard le **lundi 14 septembre 2026** à 12 heures précises (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 12 heures 30 minutes. Les soumissions en ligne autorisées.

   Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessous :

Nom de l'Agence d'exécution : **Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).**
Adresse : **sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville**
Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90
Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 27 AOUT 2026

Le Coordonnateur

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES * PSIPJ * MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
RÉPUBLIQUE DU CONGO
PSIPJ
Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI